



# AVIS

## **Modification du plan particulier d'affectation du sol « Scheutbosch » de la commune de Molenbeek-Saint- Jean**

16 mai 2013

<b>Demandeur</b>	Commune de Molenbeek-Saint-Jean
<b>Demande reçue le</b>	6 mai 2013
<b>Demande traitée par</b>	Commission Aménagement du territoire- Mobilité
<b>Demande traitée le</b>	13 mai 2013
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	16 mai 2013

## Préambule

Le Conseil remet son avis sur base de l'article 48, § 3 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et de l'arrêté du 30 septembre 2010 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les administrations et instances appelées à émettre leur avis sur le projet de PPAS et, le cas échéant, sur le rapport sur les incidences environnementales.

Le Conseil constate que la modification du PPAS vise à :

- *Renforcer la fonction équipement en permettant la création d'une nouvelle école sur les terrains communaux ;*
- *Encadrer la réalisation des futurs logements dans la zone ;*
- *Interdire les fonctions non-compatibles avec le logement et les équipements ;*
- *Créer des espaces publics conviviaux ;*
- *Maintenir une large proportion d'espaces verdurisés et encadrer la transition dans le contexte urbain du Boulevard Mettewie et les espaces ouverts du parc du Scheutbosch<sup>1</sup>.*

## Avis

**Le Conseil** souligne positivement les objectifs de la modification de ce plan particulier d'affectation du sol qui sont notamment la création d'une nouvelle école et la réalisation de futurs logements. Ce type de projet permettra de donner une réponse partielle au défi de la croissance démographique auquel la Région bruxelloise est confrontée.

En outre, **le Conseil** apprécie la volonté de préserver la dominante verte du site et notamment dans la zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public. Les prescriptions prévoient en effet que « *les espaces récréatifs ou d'agrément extérieurs sont aménagés de manière à remplir leur fonction récréative ou d'agrément et de contribuer à la réalisation du maillage vert* »<sup>2</sup>.

\*  
\*       \*

---

<sup>1</sup> PPAS « Quartier Scheutbosch » - Rapport et exposé des motifs Molenbeek-Saint-Jean - Brat sprl, p.2, décembre 2012

<sup>2</sup> PPAS « Quartier Scheutbosch » - Prescriptions - Brat sprl, p. 7, art. 26, décembre 2012